

A Auch, le 3 février 2022

---

## **AVIS 2022\_P03 SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLU DE GONDRIN**

---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-10,*

*Vu l'arrêté préfectoral 2014-261-0013 portant publication du périmètre du Schéma de cohérence territoriale de Gascogne,*

*Vu l'arrêté préfectoral n°32-2017-03-08-003 approuvant la modification de la composition et des statuts du Syndicat mixte du SCoT de Gascogne,*

*Vu le code de l'urbanisme et particulièrement les Articles L153-16 L153-47,*

*Vu la délibération 2020-C10 du 22 septembre 2020 ajoutant des délégations de pouvoirs au Président pour émettre des avis,*

*Vu la présentation et les échanges du Bureau sur le projet d'avis, par voie électronique du 31 janvier au 2 février 2022,*

---

### **Points de repère**

Le 19 janvier 2022, la commune de Gondrin a saisi pour avis le Syndicat mixte sur le projet de modification simplifiée de son PLU approuvé en 2014.

La commune de Gondrin est membre de la Communauté de Communes Grand Armagnac.

### **Le projet de la commune**

La modification simplifiée n° 4 du PLU de Gondrin a pour objectif de permettre le développement du Camping « Le Pardaillan ».

Elle porte sur la rectification d'une erreur matérielle du plan de zonage et consiste à reclasser le secteur dédié au camping de Zone UE dédié à l'accueil d'équipements d'intérêt collectif à Zone UT à vocation tourisme et loisir.

Au moment de l'élaboration du PLU, le Camping privé le « Le Pardaillan » a été classé en secteur UE, obérant tout type de développement d'accueil d'activités touristiques.

### **Analyse de la demande au regard du SCoT de Gascogne**

Le Syndicat mixte s'appuie pour son analyse sur le code de l'urbanisme qui prévoit (Art L101-2) les objectifs à atteindre pour un document d'urbanisme et sur les orientations du PADD, celles-ci ayant été débattues en comité syndical le 8 juillet 2021.

### **Conclusion**

La modification simplifiée n°4 du PLU de Gondrin n'appelle pas de remarque particulière au regard du SCoT de Gascogne.

**Le Président,**

**Hervé LEFEBVRE**

